



à compléter par la chancellerie

NUMÉRO : M24.008

TH 705030

DÉPOSÉE LE : 08.10.2024

ATTRIBUTION À : PRÉ ET

PARASCOLAIRE

SÉANCE DU CONSEIL GÉNÉRAL DU :
28.10.2024

Lieu et date : Chézard-Saint-Martin, le 8 octobre 2024

Au nom du ou des groupe/s : Vert·e·s - vert-libéral

Auteur ou premier signataire : Clarence Chollet

Autres signataires (prénoms, noms) : Hélène Cazes, Cédric Charrière, Laurent Debrot, Romain Douard, Coline Ortega, Laurent Oppliger, Yves Pessina, Simon Monnard

Motion

Offrir un encadrement aux enfants durant les vacances scolaires

Objectif de la motion :

Le Conseil général demande au Conseil communal d'étudier différentes options pour offrir un encadrement aux enfants de la commune durant les vacances scolaires, notamment :

- Subvention des places de parascolaire, centralisation des demandes par la commune et répartition coordonnée de l'ouverture de certaines structures durant les périodes de vacances scolaires ;
- Développement d'une offre d'activités sportives, culturelles et récréatives durant certaines semaines des vacances scolaires à un prix abordable pour toutes les familles.

Développement :

La motion est déposée :

- par écrit à la chancellerie ;
- **dans un délai de 20 jours avant une séance du Conseil général.**



Offrir un encadrement aux enfants durant les vacances scolaires

Les enfants de 4 ans à la fin de leur scolarité obligatoire ont 13 semaines de vacances chaque année. Ce nombre contraste avec les 5 semaines de vacances en moyenne des adultes. Dans les familles monoparentales, celles où les deux parents travaillent et celles qui vivent loin des grands-parents ou d'autres membres de la famille, cette période est source de stress.

La politique de la Commune en matière d'ouverture des structures parascolaires durant les périodes de vacances scolaires n'est ni bien définie, ni transparente. Certaines structures peuvent ouvrir, mais aucune communication n'est assurée auprès de la population de la commune.

Nous demandons ainsi que la Commune s'occupe de centraliser les demandes pour ces périodes de vacances scolaires et qu'elle organise l'ouverture de certaines de ces structures, afin de répondre à la demande. Autant les structures communales que privées doivent avoir la possibilité d'ouvrir durant ces périodes et les places doivent si possible être subventionnées.

En parallèle, une réflexion devra être menée pour proposer une offre d'activités sportives, culturelles et récréatives aux enfants de la commune durant certaines semaines de vacances scolaires. Actuellement, seul le passeport vacances est offert à un prix réduit pour les enfants de 8 à 15 ans. Une offre plus large et centrée sur la commune sera proposée en concertation avec les associations et clubs locaux, afin d'offrir des activités à tous les élèves vaudruziens. L'offre pourra être proposée à la journée ou sous la forme d'un camp, éventuellement avec les nuitées comprises.

L'objectif de cette demande est d'offrir aux enfants dont les parents doivent travailler lors des vacances scolaires un encadrement à prix abordables.